

MARIAGE AU CONSULAT DE FRANCE ENTRE DEUX RESSORTISSANTS FRANÇAIS

CONSULAT GENERAL DE FRANCE

A

A/S : Votre projet de mariage à ce consulat général

Diverses formalités doivent être accomplies avant la célébration de votre union. A cette fin, vous voudrez bien compléter le dossier ci-joint.

Les conditions relatives à la nationalité française et au domicile (ou à la résidence d'au moins un mois) dans la circonscription consulaire de l'un des futurs époux doivent être vérifiées.

Votre attention doit être appelée sur le fait que si l'un d'entre vous au moins est également ressortissant de ce pays, votre union ne pourra pas être célébrée par l'officier de l'état civil consulaire français.

La date du mariage ne pourra être fixée qu'après le dépôt du dossier dûment complété.

Après réception des pièces nécessaires à la constitution du dossier de mariage (voir liste ci-jointe) et après, le cas échéant, vous avoir entendus, ce consulat publiera les bans dans ses locaux. Si le domicile ou la résidence de l'un d'entre vous n'est pas situé(e) dans le ressort de la circonscription consulaire, les bans devront également être publiés par la mairie (ou ambassade ou consulat) de ce domicile ou de cette résidence.

Compte tenu dans ce cas des délais nécessaires, votre dossier devra être déposé au plus tard 8 semaines avant la date du mariage.

DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DU DEPOT DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE Au moins ... semaines avant la date du mariage	Cadre réservé au service consulaire	
	FUTUR EPOUX	FUTURE EPOUSE
1- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES EPOUX (document ci-joint)		
2- RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX (document ci-joint)		
3- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE délivré par la mairie du lieu de naissance ou le service central d'état civil depuis moins de 3 mois à la date du mariage (6 mois si le document a été délivré à l'étranger avec traduction et légalisations éventuelles, en cas de délivrance par les autorités étrangères)		
4- JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE carte nationale d'identité en cours de validité, certificat de nationalité française ou de tout document justifiant de l'acquisition de la nationalité française) + <u>photocopie de ce document</u>		
5 – PHOTOGRAPHIE des futurs époux		
6- JUSTIFICATIF DE L'IDENTITE des futurs époux au moyen d'un document officiel portant photographie		
7- JUSTIFICATIF DU DOMICILE ou de la résidence de chacun des futurs époux		
PIECES EXIGEEES pour le(s) futur(s) mineur(s) ou majeur(s) protégé(s)		
8- DISPENSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE NANTES ET CONSENTEMENT DES PERE ET MERE pour le(s) futur(s) époux mineur(s)		
9- CONSENTEMENT DU CURATEUR pour les majeurs en curatelle CONSENTEMENT DES PERE ET MERE OU DU CONSEIL DE FAMILLE <u>pour les majeurs en tutelle</u>		
10- AVIS MEDICAL <u>pour les majeurs en tutelle</u>		

CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE
D'AUTRES JUSTIFICATIFS PEUVENT VOUS ETRE DEMANDES LE CAS ECHEANT

RENSEIGNEMENTS RELATIFS

**A CHACUN DES FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

NOM : (majuscules)
Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil)

PROFESSION :
TELEPHONE :

LIEU DE NAISSANCE :
(code postal) :
PAYS :

DATE DE NAISSANCE :
NATIONALITE(S) :

DOMICILE OU RESIDENCE :
Lieu :
N° et rue :
Pays :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE VEUF (VE) : DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage⁽¹⁾ ou de la décision de divorce⁽²⁾ :

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A, le

SIGNATURE

⁽¹⁾ **Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.**

⁽²⁾ **Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.**

TRES IMPORTANT

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

**RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

DATE PREVUE DE CELEBRATION DU MARIAGE

.....
.....

1. PARENTE ou ALLIANCE

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté ou d'alliance
entre eux ?

OUI

NON

si OUI, lequel ?

.....

2. REGIME MATRIMONIAL :

Un contrat de mariage est-il prévu ?

OUI

NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre
régime matrimonial est-il prévu ?

OUI

NON

3. ENFANTS NES DES FUTURS EPOUX:

	Prénom(s)	NOM
Premier enfant
Deuxième enfant
Troisième enfant
Quatrième enfant
.....

A, le

A, le

Signature du futur époux

Signature de la future épouse